3-4 JUIN 2026 - RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PARIS, FRANCE – BOD/2026-06 DOC 08 – POUR INFORMATION

POINT SEMESTRIEL SUR LE RISQUE INSTITUTIONNEL

Remarques : Conformément à la politique de transparence du GPE, les documents ne sont pas considérés comme des documents publics tant que l'instance de gouvernance compétente ne les a pas examinés. Il est entendu que les responsables de la gouvernance peuvent distribuer ces documents aux membres de leurs groupes constitutifs, à des fins de consultation, sauf s'il s'agit de documents confidentiels.

Principaux enjeux à prendre en compte :

- Les membres du Comité des finances et du risque (FRC) ont examiné le rapport et ont convenu du très haut niveau de risque associé à la mobilisation des ressources dans le contexte financier et politique actuel. Ils ont souligné l'importance du financement national de l'éducation et noté que la mobilisation de cofinancements supplémentaires dans le contexte actuel nécessitera des efforts et constituera un défi dans certains pays. Les membres du Comité ont également mis en avant l'évaluation des risques élevés concernant l'alignement et la responsabilité mutuelle.
- Le Secrétariat a répondu en précisant que la mobilisation des ressources demeure un risque stratégique et restera classée comme très élevée au moins jusqu'à ce que les résultats du processus de reconstitution offrent une meilleure prévisibilité pour les années à venir. Des efforts sont en cours à travers la campagne de reconstitution pour mobiliser des ressources non seulement pour le fonds GPE, mais aussi pour plaider et mobiliser le financement national, avec un nombre croissant de pays partenaires s'engageant et d'autres à venir.
- Concernant le cofinancement, le Secrétariat a noté que mobiliser des financements supplémentaires exigera toujours plus d'efforts que le GPE octroyant simplement des financements autonomes, mais que les bénéfices sont plus importants. Des dispositions ont été prises pour garantir que les pays à faible revenu et les petites îles, dont beaucoup sont fragiles et touchés par des conflits, ne soient pas privés de financements du GPE s'ils échouent à accéder au fonds à effet multiplicateur. Il a également ajouté qu'il existe une attention particulière sur le financement durable, afin d'aider les pays partenaires à financer progressivement leurs propres systèmes et à attirer un soutien externe de diverses sources alignées sur les priorités nationales.
- Concernant l'alignement et la responsabilité mutuelle, le Secrétariat a mis en avant des améliorations dans les processus de sélection des agents partenaires et a réitéré la responsabilité partagée entre tous les partenaires pour la gestion de ces risques dans un contexte où la capacité des partenaires pourrait être impactée par des contraintes de financement et des décisions de priorisation s'éloignant de l'éducation.
- Le Secrétariat a indiqué que les mises à jour sur la mise en œuvre du nouveau cadre de gestion des risques seront discutées lors de la prochaine réunion, certains indicateurs devant être affectés par le résultat de la reconstitution des ressources.

Objet

1. Le Conseil d'administration est invité à examiner le point semestriel sur le risque institutionnel et à déterminer si des risques supplémentaires pourraient entraver la capacité du GPE à atteindre ses objectifs pendant la transition du plan stratégique **GPE 2025** vers le plan stratégique **GPE 2030**. Le rapport rend compte d'un paysage des risques en constante évolution, marqué par le lancement du nouveau plan stratégique GPE 2030, le prochain Sommet mondial sur l'éducation prévu pour l'automne 2026 et l'incertitude croissante qui règne dans la conjoncture financière mondiale.

Contexte et vue d'ensemble

1. Dans une conjoncture internationale marquée par des tensions géopolitiques, une rigueur budgétaire et une pression accrue sur les budgets de l'aide publique au développement, la mobilisation des ressources reste le risque stratégique et global le plus important du GPE **(risque très élevé)**. Les premières annonces de contribution et la mobilisation politique en amont du Sommet mondial sur l'éducation témoignent d'un soutien continu en faveur du modèle de partenariat du GPE. Cependant, la concurrence de plus en plus forte pour accéder aux faibles ressources consacrées au développement, les perspectives qui se resserrent pour atteindre l'objectif de reconstitution des ressources et l'évolution des priorités des bailleurs constituent un défi de taille pour la mobilisation de financements prévisibles pour le prochain cycle stratégique. Les dynamiques régionales, notamment l'évolution de la situation au Moyen-Orient, ont conduit les co-organisateurs à décider de reporter le Sommet mondial sur l'éducation à une date ultérieure en 2026. Ce délai supplémentaire devrait permettre d'améliorer la prévisibilité des annonces de contribution de certains bailleurs.
2. Les objectifs de cofinancement ont largement dépassé les prévisions **(risque très faible)**, grâce aux mécanismes de financement innovants qui ont permis de mobiliser environ 3,75 milliards de dollars dans le cadre du GPE 2025, dépassant ainsi l'objectif initial de 3 milliards de dollars, tout en élargissant considérablement le nombre de cofinanciers. Cette performance remarquable constitue une base solide pour promouvoir les approches de financement durable dans le cadre du nouveau plan stratégique GPE 2030. Toutefois, la dépendance accrue vis-à-vis du cofinancement pose des défis supplémentaires en termes de simplification et nécessite un positionnement plus affirmé, notamment à travers une collaboration avec de nouveaux partenaires tels que les institutions financières régionales. Malgré un intérêt soutenu pour le cofinancement, la capacité du GPE à s'engager efficacement, à mobiliser des ressources et à se positionner comme un acteur de premier plan, notamment en matière de financement national, sera essentielle.
3. Le risque lié au financement national reste **élevé**, étant donné que la baisse de l'aide publique au développement, les pressions démographiques et l'alourdissement du fardeau de la dette réduisent les marges de manœuvre budgétaires des pays

partenaires. Si le financement basé sur les résultats prévu dans le cadre du GPE 2025 a permis d'améliorer l'efficience et l'équité des dépenses publiques, un investissement national durable reste essentiel pour pouvoir combler les déficits de financement de l'éducation. Le Sommet mondial sur l'éducation 2026 représente une excellente occasion de mobiliser le soutien en faveur du financement national, et une forte dynamique est déjà en train de se créer en amont de l'événement.

4. Le risque lié à la responsabilité mutuelle reste **élevé** alors que le GPE a entamé sa transition vers le plan stratégique GPE 2030. La priorité n'est plus d'obtenir des engagements mais de s'aligner sur les réformes prioritaires. Si la plupart des pactes de partenariat prévoient des mécanismes de suivi, leur mise en œuvre inégale, notamment pour les pactes les plus récents, constitue toujours un obstacle. Combler les lacunes en matière de données et d'éléments factuels reste une priorité opérationnelle afin de garantir la crédibilité des résultats. Par ailleurs, les contraintes budgétaires, la baisse des financements externes, la présence réduite des partenaires dans les pays et le rétrécissement de l'espace civique risquent d'affaiblir la responsabilité mutuelle dans la mise en œuvre des réformes. Pour y remédier, le GPE 2030 vise à impliquer davantage les principaux acteurs du système, et le Secrétariat renforce la collaboration à travers les initiatives de L'Éducation à voix haute (EOL) et du Partage de connaissances et d'innovations (KIX), ainsi qu'au niveau national.
5. Le risque lié à l'égalité des genres reste **modéré**. Bien que l'intégration systématique des questions de genre dès l'élaboration des programmes continue de s'améliorer, la sensibilité accrue autour des questions de genre à l'échelle mondiale pourrait affecter la pérennité de l'engagement politique et de la mise en œuvre.
6. L'exposition au risque opérationnel du GPE reste **faible**, ce qui témoigne de la maturité du portefeuille du GPE 2025. La quasi-totalité des financements pour la transformation du système ont désormais été approuvés et le montant total des financements qui ont été approuvés dans le cadre du GPE 2025 atteint environ 3,43 milliards de dollars pour tous les types de financements, ce qui a permis de faire considérablement baisser le risque (à un niveau **très faible**) que les contributions au Fonds du GPE ne soient pas allouées en temps voulu. Toutefois, il est primordial de simplifier davantage les procédures afin de garantir l'efficacité dans une conjoncture plus complexe où les ressources sont limitées.
7. Le risque que les pays ne puissent pas accéder aux ressources du fonds à effet multiplicateur du GPE reste très faible pour le GPE 2025. Toutefois, ce risque a augmenté et est passé de très faible à **faible**, en raison de la transition vers le GPE 2030 qui s'accompagne d'attentes plus élevées à l'égard des cofinanciers. Ce nouveau cadre stratégique propose un éventail plus large d'instruments de financement et des enveloppes plus prévisibles pour les pays, ce qui permet à un plus grand nombre de pays de bénéficier d'allocations indicatives.
8. Le risque lié à la performance des financements reste **faible**, grâce à un meilleur processus de suivi et à une mise en œuvre efficace. Le délai nécessaire pour atteindre l'étape d'entrée en vigueur des financements dans le cadre du GPE 2025 s'est

considérablement amélioré et plus de 90 % des financements en cours sont en bonne voie d'exécution, ce qui montre qu'une collaboration plus étroite a pu être établie entre le Secrétariat, les pays partenaires et les agents partenaires.

9. Le risque lié à l'alignement reste **élevé**. La conjoncture actuelle de l'aide, marquée par une concurrence accrue pour accéder aux ressources, ainsi que les capacités limitées et les incitations internes de certains agents partenaires, peuvent entraver l'utilisation des systèmes nationaux. Ces risques devraient être atténués en révisant le processus de sélection des agents partenaires et en renforçant la collaboration régionale.
10. Le risque global lié à la gestion du fonds reste **modéré**, avec des indicateurs techniques stables et une pression anticipée croissante liée à la transition du GPE 2025 vers le GPE 2030. L'exposition au risque de change devrait augmenter dès que de nouvelles promesses de contribution seront annoncées dans le cadre de la reconstitution des ressources, notamment lorsque les contributions sont libellées dans d'autre devises que le dollar, tandis que les dépenses restent majoritairement libellées en dollars.
11. Le risque lié à la continuité des activités reste **faible** au cours de la période couverte par le rapport, ce qui démontre une stabilité opérationnelle soutenue, alors que le Secrétariat continue d'intégrer les changements organisationnels, financiers et systémiques mis en place dans le cadre de l'initiative *GPE Forward*, tout en soutenant efficacement la mise en œuvre des programmes pendant la transition du GPE 2025 vers le GPE 2030. En fonction des résultats de la reconstitution des ressources et du montant des fonds que le Conseil mettra à disposition pour les dépenses de fonctionnement, il est possible que ce risque augmente au fil du temps si des réductions importantes s'avèrent nécessaires. Veuillez-vous référer à l'Annexe A pour obtenir des informations plus détaillées.

Les annexes suivantes sont disponibles sur le portail de gouvernance :

Annexe A : Point semestriel sur le risque institutionnel